

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2022

Présents : Yvon LASSALES, Robert MARCHAND, Aurélien BIELSA, Alain ALRIC, Bruno WATRIN, Elsa EBERSTEIN, Isabelle BODINEAU, Aline DEGEILH, Agnès RIALLAND

Absents : Jean-Francis BARRAUD, Mélodie PAREAU

La séance débute à 20h. Secrétaire de séance : Agnès

ORDRE DU JOUR :

- Projets à présenter au PETR pour 2022-2026
- Atlas de la biodiversité
- Projet : Epicerie solidaire/ magasin de producteur
- Demande de mise à disposition d'une parcelle communale par bail à ferme
- Questions diverses

COMPTE RENDU :

1. Projets à présenter au PETR 2022 2026

Les dossiers présentés pourront être revus, compléter et préciser pour faire l'objet des subventions Etat, Région, Département.

Sont retenus :

- la salle pluriactivités dans la grange d'Aline coût 400 000€
- La salle des fêtes : aménagement. A présenter en 2022 pour finaliser les travaux en cours. Dossier à coupler avec le chauffage de la maison louée à Caroline (installation d'un poêle à granulés)
- Rénovation de l'école : à la suite de la venue sur site de 2 architectes, le réaménagement semble possible dans les locaux actuels. Il faudra prévoir une étude en concertation avec toutes les parties pour définir les besoins et les possibilités. Coût 600 000€

Certains travaux d'amélioration seront peut être possible plus rapidement.

- Itinéraires pédestres : projet porté par la COM COM sur son territoire pour relier les communes entre elles. La commune pourrait prévoir des compléments pour relier les hameaux entre eux.

Délibération : ok pour déposer ses dossiers.

2. Atlas de la biodiversité :

Suite à présentation de Pauline de l'ANA, sur les possibilités d'interventions sur notre commune, nous devons nous prononcer sur ce projet en sachant qu'il y aura un budget de 80% de subvention et 20% à notre charge.

L'accompagnement se fera par l'ANA et par le PNR, nous pourrions associer les bénévoles qui le souhaitent et les écoles dans le cadre d'un projet pédagogique. Ce projet pourra également servir pour le PLUI dans la définition des zones à protéger.

Il faut déterminer une zone, et choisir trois taxons : amphibiens, oiseaux et chauves-souris.

Délibération : ok pour lancer ce projet avec un budget pour la commune de 3000€ sur 2 ans.

3. Projet : Epicerie solidaire/ magasin de producteurs :

Après la réunion avec les porteurs de projet et des producteurs locaux, il semble que la réflexion est insuffisante. Les autres épiceries locales dans notre secteur n'ont pas été concernées, les producteurs locaux utilisent déjà le court-circuit. Il est proposé aux porteurs de projet de commencer par un stand sur le marché pour évaluer la demande de produits secs sur notre village.

Par ailleurs, les gérants de l'Estanquet sont en conflit avec la mairie, ils remettent en cause l'utilisation de l'espace autour du restaurant et disent être locataire également du garage. Nous devons régler ce conflit avant de faire des projets pour l'utilisation du garage. Il faut reprendre les termes du bail, et facturer les charges de chauffage et de maintenance, revoir l'espace public qu'ils ont privatisé (terrasse et parking sur la place publique).

4. Demande de mise à disposition d'une parcelle communale par bail à ferme

Sur le terrain communal où se situe le hangar de la CUMA, utilisé de façon gracieuse à ce jour par un agriculteur, Lucia demande à bénéficier d'un bail à ferme d'une partie pour créer une production de plantes médicinales.

Le projet doit être approfondie, quelle est la surface dont elle a besoin ? comment faire un bail sans délimiter de parcelle ? Attention aux autres projets à venir sur ce lieu....

A revoir avec plus d'éléments.

5. Questions diverses

Animations FAITES A PAILHES :

- Samedi 19 février : deux conférences à la salle des fêtes : à 14h Mme LE CARS sur les médecines douces, puis à 20h Mr BRUNET : conférence gesticulée sur la Propriété.
- 27 Février : Salon de la Ferme
- 9 Avril : carnaval
- Mai : foire aux plans
- 21 juin : Fête de la musique
- 9 et 10 juillet : Fête de Pailhès

Elevage de porc à Buret :

Les délais étant dépassés, aucun recours n'a pu être déposé à la suite de l'obtention du permis accordé. Aucun autre lieu n'a pu leur être proposé sur la commune qui conviendrait aux parties.

Après 2 réunions, les opposants au projet ont rencontré les porteurs de projet pour leur faire part de leurs inquiétudes. Ceux-ci ont accepté de renoncer et de chercher un autre lieu, en demandant toutefois à être indemnisés de leurs frais de dossiers (1200€) ce qui va être fait.

Projet de construction de « cabanes » déposé par Wilfrid MILHORAT :

C'est un projet touristique de cabanes bois, bulle ...avec spa nordique sur les parcelles de Mr MILHORAT, près de Caroubas. Le dossier est très vague, pas de précision sur les conditions d'assainissement, d'accès, de services.... et il se

situé dans une zone naturelle. Il faut prendre en compte le PLUI en cours, réfléchir à l'impact sur l'environnement et prendre une position générale qui devra s'appliquer à toutes nouvelles demandes.

La discussion s'élargit sur les habitats précaires de tous genres sur notre commune qui existent ou sont en cours de création, souvent dans des zones non constructibles, sans service, sans condition d'accès au secours, inondables ou fragiles....

Il est important d'avoir une réponse cohérente sur tous ces points, d'en faire part aux intéressés pour soit régulariser quand c'est possible, soit chercher une autre solution. Nous ne pouvons pas laisser faire pour certains avec les risques que cela comprend pour la mairie, et s'opposer pour d'autres....

La séance est levée à 00h